

# Invitation à une compétition

## 1. LES INFORMATIONS OBLIGATOIRES

L'invitation à une compétition (document [ou affichage internet](#) annonçant le tournoi et sollicitant des inscriptions) doit inclure les informations suivantes :

- le nom, le lieu et la date de la compétition ;
- le numéro [de dossier](#) (tournois) ;
- le nom du Juge-arbitre et, si possible, de ses adjoints ;
- le nom du GEO en charge de la compétition ;
- les horaires approximatifs ;
- [les modalités d'inscriptions](#) ;
- l'adresse [de courriel](#) et le contact téléphonique pour les renseignements ;
- la nature et la valeur des récompenses ;
- les plans d'accès et toutes les informations utiles concernant l'accueil (hébergement, restauration, transport). Ces éléments peuvent également être diffusés avec la convocation (cf. RGC annexe 3) ;
- les points importants des règlements complémentaires ;
- [les documents complémentaires en cas d'affichage de l'invitation sur un site internet](#) ;
- [les dates et heures d'ouverture et fermeture des inscriptions](#) ;

## 2. RECUPERATION DES INFORMATIONS

Afin d'assurer une communication fiable et homogène des informations sur les territoires, l'affichage d'une compétition devra obligatoirement récupérer par import numérique les informations disponibles depuis la base fédérale (Poona) pour être autorisé en publication. Cet import sera immédiatement disponible lorsque la ligue ou la fédération en fonction du niveau des joueurs qui y participent, validera la demande.

La fédération et ses organismes déconcentrés sont les garants des informations portées aux licenciés. Les éditeurs de solutions agréées (Annexe 13 du RGC) permettant des inscriptions aux compétitions bénéficient d'un accès aux données nécessaires.